

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique est un syndicat mixte qui rassemble 494 communes, 19 communautés de communes, 19 groupements et la Collectivité Européenne d'Alsace.

Dans le cadre de sa mission d'instruction des autorisations du droit du sol (permis de construire, déclarations préalables etc.), l'ATIP renforce ses équipes d'instructeurs en territoire.

Instructeur principal ADS – CDD de 6 mois

Métier : Instructeur principal ADS

Affectation : Territoire Ouest de l'ATIP

Localisation : Saverne

Supérieur hiérarchique : Responsable du territoire Ouest

MISSIONS

Sous l'autorité du responsable de territoire, dans le cadre d'une convention établie entre les collectivités et l'ATIP, il assure la gestion et l'instruction des autorisations du droit des sols relevant de sa compétence dans un secteur géographique qui lui est attribué.

- Il travaille en binôme avec un instructeur ADS. Il peut être amené à travailler en monôme ou en trinôme en fonction des situations locales
- Il travaille en lien avec un instructeur relais présent au sein de chaque territoire, un référent ADS et des instructeurs volants
- Il est amené à conseiller les collectivités en matière d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) sur son champ d'intervention

ACTIVITES PRINCIPALES

L'instructeur principal ADS assure la gestion et l'instruction des autorisations d'occupation du sol de type permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, certificat d'urbanisme opérationnel ...

- Il vérifie la recevabilité des demandes et procède à leur examen technique au vu des règles applicables
- Il procède aux consultations de services qui y sont liées et rédige les propositions d'arrêtés
- Il assure des passages réguliers en communes pour échanger sur les dossiers, conseiller les pétitionnaires et le public à la demande des communes, assiste les élus et le personnel communal
- Il assure la gestion des délais d'instruction pour éviter les autorisations tacites
- Il saisit les données nécessaires dans le logiciel ad hoc (cart@ds)

L'instructeur principal ADS est l'interlocuteur des collectivités en matière de conseil ADS.

Gestion des recours :

- Il informe le responsable de territoire de tout recours sur son portefeuille de commune et met à jour les outils de suivi existants
- Il prépare et transmet des éléments de réponses techniques en lien avec le responsable et le référent ADS à destination de la commune

L'instructeur principal, en lien avec le référent thématique ADS assure la veille juridique et technique de son activité

L'instructeur principal ADS est amené à participer en tant que de besoin aux équipes projets en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme ou d'opérations d'aménagement.

PROFIL

- **Cadres d'emplois cible** : Rédacteur ou technicien
- **Niveau et domaine d'études** : Bac + 2, juridique, gestion administrative, construction ou architecture
- **Expérience** : Souhaitée, dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement ou de la construction

COMPETENCES

Savoirs :

- Connaissance des règles du code de l'urbanisme et des logiciels spécifiques de gestion des dossiers
- Connaissance des logiciels de gestion des dossiers
- Maîtrise de l'outil informatique (Windows, Word, Excel, Outlook) et du logiciel Cart@ds

Savoir-faire :

- Bonne expression écrite et orale
- Capacité à lire une carte et se repérer sur un plan
- Capacité à produire un travail rapide, fiable et de qualité
- Capacité à gérer les priorités, respecter les délais, et signaler les difficultés
- Capacité à transmettre l'information
- Capacité à s'adapter à la diversité des interlocuteurs

Savoir-être :

- Sens du travail en équipe
- Sens des relations humaines, sens de la diplomatie
- Dynamisme, réactivité, disponibilité
- Rigueur et sens de l'organisation
- Esprit d'initiative et capacité à rendre compte
- Discrétion
- Capacités d'adaptation
- Disponibilité

Formations métier et tutorat sont assurés à la prise de poste au sein des équipes de l'ATIP.

Lien vers le site web : www.atip67.fr

Durée de la mission : Remplacement temporaire de 6 mois

Avantages : Régime indemnitaire, CNAS, participation à la protection sociale complémentaire, remboursement 50% abonnement transport domicile-travail.

Merci d'adresser vos candidatures (CV + lettre de motivation) avant le 15/01/2022 par mail à l'adresse suivante : recrutement@atip67.fr